



# Trait d'union



## Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 17, numéro 6

16 mai 2013



*Les bureaux de la mairie,  
le centre communautaire  
et les services municipaux  
seront fermés  
le lundi 20 mai  
à l'occasion de la Journée  
nationale des patriotes*

*Bon congé à tous  
et à toutes!*



### ÉLECTIONS MUNICIPALES

#### AUX PROPRIÉTAIRES NON RÉSIDENTS À SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires depuis au moins douze mois et que vous n'êtes pas domicilié dans la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, la loi vous oblige maintenant à faire une demande écrite (formulaire à remplir) auprès du président d'élection afin qu'il ajoute votre nom sur la liste électorale. Demandez sans tarder le formulaire auprès des bureaux de la mairie (téléphone : 418 886-2441, poste 0, ou par courriel : [info@saintantoinedetilly.com](mailto:info@saintantoinedetilly.com)) si ce n'est déjà fait. Votre droit de voter aux prochaines élections municipales en dépend.

Dans le cas des copropriétaires d'un immeuble ou d'un lieu d'affaires, vous pouvez vous renseigner aux bureaux de la mairie (téléphone : 418 886-2441, poste 0). Des modalités particulières s'appliquent.

Si vous désirez exercer votre droit de vote, vous avez la responsabilité de vous assurer que votre nom est inscrit sur la liste électorale municipale.

*Diane Laroche  
Présidente d'élection*

## SOMMAIRE

<i>Élections municipales</i>	<i>page 1</i>
<i>Dates à retenir</i>	<i>page 2</i>
<i>Eau potable</i>	<i>page 3</i>
<i>Barils récupérateurs d'eau de pluie</i>	<i>page 3</i>
<i>Récupération, ordures ménagères</i>	<i>page 4</i>
<i>Résidus verts</i>	<i>page 4</i>
<i>Locaux à louer</i>	<i>page 4</i>
<i>Site Web de la municipalité</i>	<i>page 5</i>
<i>Lumières de rue défectueuses</i>	<i>page 5</i>
<i>Bruit lié aux tondeuses à gazon</i>	<i>page 5</i>
<b>Service incendie</b>	
<i>Dépliant La nature ne pardonne pas</i>	<i>page 5</i>
<b>Urbanisme</b>	
<i>Avis public, permis de construction</i>	<i>page 6</i>
<i>Avis public, lotissement</i>	<i>page 6</i>
<i>Remplacement au Service d'urbanisme</i>	<i>page 7</i>
<b>Loisirs</b>	
<i>Terrain de jeux 2013 - rappel</i>	<i>page 8</i>
<i>Terrain de jeux – offre d'emploi</i>	<i>page 8</i>
<i>Ultimate Frisbee</i>	<i>page 9</i>
<i>Soccer</i>	<i>page 9</i>
<b>Organismes</b>	
<i>FestDeiz</i>	<i>page 9</i>
<i>Héritage collectif de Tilly - rappel</i>	<i>page 10</i>
<i>Marathon parents-enfants</i>	<i>page 10</i>
<i>Les Rendez-vous d'Autrefois</i>	<i>page 10</i>
<i>Cercle de fermières</i>	<i>page 11</i>
<i>Fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly</i>	<i>page 11</i>
<i>Amis du marais</i>	<i>page 11</i>
<i>Message des élèves de 6<sup>e</sup> année</i>	<i>page 11</i>
<i>Activité reconnaissance du bénévolat</i>	<i>page 12</i>
<i>Équipe pastorale</i>	<i>page 12</i>

## DATES À RETENIR

- 19 mai**  
Marché horticole
- 19 mai**  
Fest Deiz
- 1<sup>er</sup> juin**  
Nettoyage des berges
- 3 juin**  
Assemblée ordinaire du conseil municipal  
Assemblées publiques de consultation
- 9 juin**  
Concert de l'Harmonie Élite
- 20 juin**  
Marathon parents-enfants

## PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Lundi 3 juin 2013, à 20 h**

au centre communautaire  
945, rue de l'Église

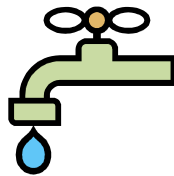
## EAU POTABLE

### ÉCONOMISER L'EAU POTABLE, C'EST IMPORTANT

Il existe une multitude de gestes simples que l'on peut poser pour réduire notre consommation d'eau. Il est possible d'apporter de petits changements dans nos habitudes de vie et ainsi réduire notre consommation d'eau potable, le tout en ayant un impact minime sur notre qualité de vie.

Nous vous invitons à consulter le site suivant afin de découvrir des trucs et astuces pour toute la famille :

[www.reseau-environnement.com/publications/PEEP/astuces.html](http://www.reseau-environnement.com/publications/PEEP/astuces.html)



\* \* \* \* \*

### BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Depuis deux ans, la Municipalité fait l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie afin d'aider les citoyens et citoyennes à constituer une réserve d'eau pour l'arrosage.

La Municipalité a 45 barils à vendre au coût de 35 \$ chacun (d'une valeur de 60 \$).

Ils seront disponibles à partir du **mardi 21 mai**, à la mairie.



\* \* \* \* \*

Nous vous rappelons que le Règlement sur l'utilisation de l'eau potable (Règlement 2012-574) est entré en vigueur le 2 avril 2012 et limite l'arrosage de façon suivante :

### 7.1 Arrosage de la végétation

L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

#### 7.1.1 Périodes d'arrosage

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux effectué avec des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants :

- a) un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- b) un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis de les utiliser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

Tout citoyen ou citoyenne qui ne respectera pas le Règlement 2012-574 pourra recevoir une amende. Le coût minimal sera de 100 \$ pour une première offense, et ce, selon le Règlement 2012-574 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau potable provenant de l'aqueduc public.

Une copie du Règlement sur l'utilisation de l'eau potable est disponible pour consultation à la Municipalité ou sur son site Internet à l'adresse suivante : [www.saintantoinedetilly.com](http://www.saintantoinedetilly.com)

Pour tout renseignement concernant une nouvelle pelouse, communiquez avec M. Zoé Eggena au service d'urbanisme (418 886-2441, poste 105).

Encore cette année, nous demandons votre collaboration afin d'utiliser l'eau de façon raisonnable.

*Diane Laroche*  
*Directrice générale*

## RÉCUPÉRATION, ORDURES MÉNAGÈRES

Toutes les matières doivent être déposées dans les bacs ou les conteneurs, selon le cas, et non jetées sur le sol.

NOUS VOUS DEMANDONS DE RESPECTER LA COULEUR DES BACS.

BAC GRIS : ordures ménagères

BAC VERT : récupération



### MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

Pour disposer du matériel électronique, vous pouvez vous rendre à l'Éco-centre de Saint-Flavien. Voici les matériaux récupérables : téléviseurs, magnétoscopes, ordinateurs, portables, imprimantes, appareils téléphoniques, télécopieurs, photocopieurs, consoles de jeux vidéo, lecteurs, enregistreurs, graveurs de sons, d'images et d'ondes, amplificateurs, baladeurs numériques, récepteurs radio, appareils photo numériques, caméscopes, GPS, routeurs, serveurs, disques durs, cartes mémoire, clés USB, etc.

### MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET RDD (RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX)

Pour disposer des matériaux de construction et de résidus domestiques dangereux, vous devez aller les porter directement au site d'enfouissement. **Les RDD correspondent aux huiles usées, piles, peintures, pesticides, etc.**

SITE D'ENFOUISSEMENT ET ÉCO-CENTRE  
1450, POINTE DU JOUR, SAINT-FLAVIEN.  
AVANT DE VOUS Y RENDRE,  
APPELEZ AU 418 728-5554.



## RÉSIDUS VERTS

Plusieurs citoyens et citoyennes ont commencé le nettoyage du printemps de leur propriété. Cependant, plusieurs personnes brûlent les feuilles mortes sur leur propriété, ce qui a pour effet d'incommoder le voisinage.

Donc, afin de diminuer les inconvénients liés aux feux de feuilles, nous vous suggérons fortement de venir porter vos feuilles mortes, petites branches, gazon et autres résidus verts (matières putrescibles) dans les conteneurs mis à votre disposition et **situés au 4115, route Marie-Victorin (réserve d'eau potable)**.

**Vous devez déposer vos résidus verts DANS LE CONTENEUR, sans les sacs de plastique. Ne rien déposer devant le conteneur.**

**DANS LES CONTENEURS POUR RÉSIDUS VERTS, je dépose :**

- ♦ les feuilles mortes;
- ♦ le gazon;
- ♦ les petites branches (moins de ¼ pouce de diamètre);
- ♦ les résidus de jardin;
- ♦ les résidus de plate-bande.

**Le tout doit être déposé en VRAC et non dans des sacs de plastique, dans les bons conteneurs.**



Merci de votre bonne collaboration!

### LOCAUX À LOUER

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly  
a deux locaux à louer  
d'une superficie de 88 pi<sup>2</sup> chacun  
au 955, rue de l'Église (édifice de la Caisse).

Pour toute information,  
joindre Mme Diane Laroche  
au 418 886-2441, poste 103.

## SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

Nous vous invitons à visiter le site Web de la Municipalité où vous pourrez trouver plusieurs informations pertinentes et consulter divers documents se rattachant à votre municipalité :

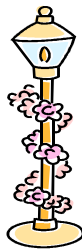
- Avis publics
- Ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal (vendredi soir précédant la séance)
- Procès-verbaux des séances du conseil municipal
- Bulletin *Trait d'union*
- Calendrier 2013 des séances du conseil municipal
- Calendrier 2013 des collectes des ordures et de la récupération

[www.saintantoinedetilly.com](http://www.saintantoinedetilly.com)

\* \* \* \* \*

## LUMIÈRES DE RUE DÉFECTUEUSES

Afin d'être en mesure de remplacer les lumières de rue défectueuses dans les meilleurs délais, nous demandons la collaboration des citoyens et citoyennes. Lorsque vous remarquez qu'une lumière de rue ne fonctionne plus ou est défectueuse, veuillez le signaler en téléphonant au bureau municipal au 418 886-2441, poste 0 et en aviser Mme Lucie Brunet.



Merci de votre vigilance.

\* \* \* \* \*

## BRUIT LIÉ AUX TONDEUSES À GAZON

Comme la belle saison est à nos pas, nous voulons sensibiliser les citoyens au fait que le bruit des tondeuses incommode plusieurs personnes. Pour que tous puissent apprécier pleinement la saison estivale, nous vous invitons fortement à tondre votre gazon à des heures raisonnables, c'est-à-dire ni tôt le matin, ni à l'heure du souper.

Merci de votre compréhension.



*Diane Laroche*  
Directrice générale

## SERVICE INCENDIE

Veuillez prendre note que pour la période estivale, soit du 12 juin au 28 août, je serai disponible au bureau municipal pour ceux qui désirent venir me rencontrer :

**QUAND : les mercredis soir**

**HEURE : de 19 h à 22 h**

Vous êtes les bienvenus!

*Martin Simon*  
Directeur du Service sécurité incendie

\* \* \* \* \*

À SURVEILLER PROCHAINEMENT DANS VOTRE COURRIER : un dépliant intitulé **LA NATURE NE PARDONNE PAS!** vous sera distribué.

C'est une petite trousse d'information qui a été conçue par le ministère de la Sécurité publique. Cette trousse vous aidera à savoir quoi faire et comment agir en cas de situation d'urgence.

Le Service de sécurité incendie ainsi que la Municipalité estiment qu'il est important que chacun en prenne connaissance.



*Martin Simon*  
Directeur du Service sécurité incendie

# URBANISME

## AVIS PUBLIC

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

**Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement intitulé « Projet de règlement de contrôle intérimaire visant à modifier le Règlement sur les conditions de permis de construction 97-373 afin d'y ajouter les dispositions des volets 1 et 2 de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAA), le tout en conformité avec les exigences du Schéma d'aménagement et de développement régional (SADR) de la Municipalité régionale de comté (MRC) »**

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le Règlement sur les conditions de permis de construction de la Municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, à la suite de l'adoption d'une résolution à sa séance du 6 mai 2013, du projet de règlement intitulé PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS DE PERMIS DE CONSTRUCTION 97-373 AFIN D'Y AJOUTER LES DISPOSITIONS DES VOLETS 1 ET 2 DE L'ARTICLE 59 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (LPTAA), LE TOUT EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (SADR) DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) **tiendra une assemblée publique de consultation le 3 juin 2013, à compter de 20 h, dans la salle du conseil, située au 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);**

#### BUT DE LA MODIFICATION

Incorporer les dispositions du SADR dans les règlements municipaux.

QUE ce projet de règlement vise toutes les zones agricoles de la Municipalité;

QUE la localisation précise des zones concernées est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

QU' au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, le 16 mai 2013.

*Diane Laroche*  
*Directrice générale*

### RÉSUMÉ

Ce règlement de concordance vise à modifier le Règlement sur les conditions de permis de construction afin de le rendre conforme aux conditions prévues par la décision n° 353 228 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant les îlots déstructurés et les superficies suffisantes d'une propriété pour ne pas déstructurer le milieu agricole. Il vise également à rendre le Règlement conforme aux modifications effectuées aux Règlements Plan d'urbanisme et de Zonage adoptés le 6 mai 2013 dernier.

Si vous êtes intéressé par cette modification ou si vous vous y opposez, veuillez vous présenter le 3 juin 2013, à 20 h, au centre communautaire, pour la tenue d'une consultation publique sur cette modification.

## AVIS PUBLIC

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

**Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement intitulé « Projet de règlement de contrôle intérimaire visant à modifier le Règlement de lotissement 97-368 afin d'y ajouter les dispositions des volets 1 et 2 de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAA), le tout en conformité avec les exigences du Schéma d'aménagement et de développement régional (SADR) de la Municipalité régionale de comté (MRC) »**

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, à la suite de l'adoption d'une résolution à sa séance du 6 mai 2013, du projet de règlement intitulé PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 97-368 AFIN D'Y AJOUTER LES DISPOSITIONS DES VOLETS 1 ET 2 DE L'ARTICLE 59 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (LPTAA), LE TOUT EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (SADR) DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) **tiendra une assemblée publique de consultation le 3 juin 2013, à compter de 20 h, dans la salle du conseil, située au 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1);**

#### BUT DE LA MODIFICATION

Incorporer les dispositions du SADR dans les règlements municipaux.

QUE ce projet de règlement vise toutes les zones agricoles de la Municipalité;

QUE la localisation précise des zones concernées est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

QU' au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Antoine-de-Tilly, le 16 mai 2013.

*Diane Laroche*  
Directrice générale

## RÉSUMÉ

Ce règlement de concordance vise à modifier le Règlement de lotissement afin de le rendre conforme aux conditions prévues par la décision n° 353 228 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant les îlots déstructurés et les superficies suffisantes d'une propriété pour ne pas déstructurer le milieu agricole. Il vise également à rendre le Règlement conforme aux modifications effectuées aux Règlements Plan d'urbanisme et de Zonage adoptés le 6 mai 2013 dernier.

Si vous êtes intéressé par cette modification ou si vous vous y opposez, veuillez vous présenter le 3 juin 2013, à 20 h, au centre communautaire, pour la tenue d'une consultation publique sur cette modification.

---

## REMPLACEMENT AU SERVICE D'URBANISME

Le 6 mai 2013, c'est avec plaisir que j'ai accueilli un nouveau membre du personnel de la Municipalité au service d'urbanisme. M. Clément Drolet, finissant au baccalauréat à l'Université Laval, a été recruté comme stagiaire pour la période de l'été 2013 ainsi que pour une période prolongée pour le remplacement au poste de responsable de l'urbanisme du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 1<sup>er</sup> avril 2014. M. Drolet a été choisi pour son bagage scolaire ainsi que pour sa volonté d'apprendre.

Depuis le 6 mai dernier, M. Drolet participe à la rencontre des citoyens, des inspections ainsi qu'à l'émission des permis de construction. Je vous invite à être patient avec ce nouvel employé qui ne veut qu'apprendre.

C'est avec plaisir que je vous annonce qu'à partir du 2 juin prochain, le service d'urbanisme passera de 4 à 5 jours d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h 45 à 16 h.

Si vous désirez rencontrer M. Drolet ou communiquer avec lui, je vous invite à venir au bureau municipal ou à le joindre au 418-886-2441, poste 203.

Bienvenue dans l'équipe, Clément!

*Zoé Eggena*  
Responsable de l'urbanisme



## Terrain de jeux 2013

### Rappel

Les **inscriptions pour le terrain de jeux** ont eu lieu les 14 et 15 mai.  
Ils restent des places disponibles. Communiquez avec la coordonnatrice des loisirs.

### Offre d'emploi

<b>Aide-moniteur, aide-monitrice de terrain de jeux</b>
<p><b><u>Responsabilités :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aider les moniteurs et les monitrices</li><li>• Aider les moniteurs et les monitrices à surveiller les enfants en tout temps</li><li>• Appliquer et respecter les politiques en vigueur</li></ul>
<p><b><u>Exigences :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Être âgé de 13 ans ou plus</li><li>• Aimer le travail auprès des jeunes</li><li>• Participer aux activités avec les jeunes</li><li>• Avoir un désir d'apprendre différents jeux et activités en fonction du groupe d'âge sélectionné</li><li>• Horaire qui s'adapte selon vos disponibilités</li></ul>
<p><b><u>Commentaires :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Une expérience auprès des jeunes serait un atout</li><li>• Salaire à déterminer</li><li>• Horaire de base : 9 h à 16 h, du lundi au vendredi (selon vos disponibilités)</li></ul>

Faites parvenir votre curriculum vitæ à :

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly  
À l'attention de Lisandre Gagné, coordonnatrice des loisirs  
Courrier : 3870, chemin de Tilly, Saint-Antoine-de-Tilly, G0S 2C0  
Télécopieur : 418 886-2075  
Courriel : lisandre.gagne@saintantoinedetilly.com





## Ultimate Frisbee



L'Ultimate Frisbee est de retour cet été.  
Le sport d'équipe sans contact qui demande  
À découvrir!

QUAND : les jeudis

DATE : du 30 mai au 15 août

HEURE : de 18 h 30 à 19 h 30

LIEU : sur le terrain de soccer

Ouvert aux personnes de 15 ans ou plus.

Tous ceux et celles qui souhaitent jouer à l'Ultimate Frisbee  
doivent joindre la coordonnatrice des loisirs.

---

## Soccer

Les pratiques de soccer ont débuté et les matchs arrivent à grands pas!  
Nous vous invitons à venir encourager nos équipes de soccer.

L'horaire des matchs sur nos terrains sera affiché très prochainement.



Go, les Éclairs, go!



---

## ORGANISMES

---

### FEST DEIZ

**Le 19 mai prochain**, nous fêterons les 10 ans de la crêperie Du côté de chez Swann. Soyez de la fête : musique et danses bretonnes sur la place de l'église, concours de crêpes, cidre Chez le Gardeur, kouign-amann (directement de Douarnenez!)... et le soleil avec ça! Sinon, ce sera concept total : temps breton (pluie et vent). Amenez vos bottes et votre ciré jaune, ça fera des photos magnifiques!

La crêperie ouvrira à 9 h 30 pour l'occasion. Il vaut mieux réserver. Au plaisir!

*Michèle Youinou  
Du côté de chez Swann*

## HÉRITAGE COLLECTIF DE TILLY

### RAPPEL

Héritage collectif de Tilly vous rappelle que son premier concert de l'année 2013 aura lieu le 9 juin prochain à 14 h à l'église de Saint-Antoine-de-Tilly.

Nous recevons 40 musiciens de l'Harmonie Élite de la commission scolaire des Navigateurs. Ce sont des jeunes talents de la région qui reviennent avec la médaille d'or qu'ils ont gagnée lors d'un concours tenu à Chicago en avril dernier.

Venez les applaudir en famille. Les billets en prévente coûtent 25 \$ (disponibles au Manoir de Tilly). Ils coûteront 30 \$ le jour du concert.

Notez que c'est gratuit pour les enfants de moins de 10 ans tandis que les jeunes de moins de 16 ans ne paieront que 10 \$.

Au plaisir de vous voir le 9 juin prochain pour cet évènement festif.

*Monique Carrière*

*Responsable des communications pour Héritage collectif de Tilly*

---

#### MARATHON PARENTS-ENFANTS

**L'école primaire La Clé d'or tiendra un marathon parents-enfants le 20 juin 2013, de 17 h à 18 h.**

Pour ce faire, quelques rues seront fermées durant l'heure de l'activité. Si vous êtes concernés par ces fermetures temporaires, veuillez s.v.p. prévoir vos déplacements en voiture en conséquence de ce léger désagrément.

Trajet du marathon :

La ligne de départ/arrivée se situe dans la cour d'école, du côté du stationnement des autobus.

Le trajet est une boucle de 1,5 km. Le 3<sup>e</sup> cycle fera 3 tours, le 2<sup>e</sup> cycle fera 2 tours et le 1<sup>er</sup> cycle fera un tour.

Le parcours sort de la cour d'école sur le chemin de Tilly vers l'est pour ensuite tourner à gauche sur la rue Lambert, puis à droite sur la rue du Fleuve. Les coureurs font la boucle de la rue du Fleuve pour ensuite revenir vers l'école par les mêmes rues, à l'inverse.

Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles repartent pour faire une ou deux boucles supplémentaires.

Avec des camions de pompiers, le chemin de Tilly sera bloqué de part et d'autre entre l'église et un peu plus loin que la rue Lambert.

*Yannick Veilleux et Annie Caron*  
*Comité du marathon de La Clé d'Or*

#### LES RENDEZ-VOUS D'AUTREFOIS

Les Rendez-vous d'Autrefois se voient confirmer dans leur rôle de tourisme culturel et patrimonial selon l'approche communautaire.

En quelques mots, c'est grâce à la participation de la communauté que les Rendez-vous d'Autrefois existent. L'an passé, un grand nombre de villageois ont partagé des moments d'histoire et de traditions pour le plus grand plaisir des visiteurs et touristes.

Quelque 700 personnes ont visité l'exposition, ont visionné les témoignages vidéo de nos concitoyens, ont raconté leur histoire et sont reparties emballées d'en connaître un peu plus sur Saint-Antoine-de-Tilly et ses traditions musicales. Ils vont revenir...

La prochaine saison, les Rendez-vous d'Autrefois deviendront une **escale de la Route des Navigateurs**.

**Une exposition maritime se prépare pour la saison 2013, sous le thème « un village et son fleuve »**

Vous avez de l'information, des anecdotes, des histoires, des photos sur sa vie maritime, sur le bateau vapeur *Saint-Antoine 1* et *2*, sur la goélette *Alys*, sur votre vie de marin ou de pilote? Vous pouvez les partager en vidéo et c'est gratuit! Ou nous les partager tout simplement!

Joindre Mme Michèle Poitras  
[michpoitras@me.com](mailto:michpoitras@me.com)  
Tél. : 418 886-4284

## CERCLE DE FERMIERES

### FÊTE DES 70 ANS D'EXISTENCE DU CERCLE DE FERMIERES DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Le Cercle de fermières de Saint-Antoine-de-Tilly a fêté le dimanche 21 avril dernier les 70 ans d'existence du Cercle. Pour l'occasion, ses membres ont organisé un après-midi portes ouvertes auquel près d'une quarantaine de personnes ont assisté. Une exposition des réalisations des membres était présentée. Un goûter a été servi aux visiteurs. De nombreux prix offerts par Desjardins Caisse de Lotbinière, Fromagerie Bergeron, Pharmacie Brunet, Pharmacie Jean Coutu, Les Serres Fortier et Janie Coiffure ont fait plaisir à plus d'une participante.

Ginette Gervais, secrétaire du Cercle, a remémoré l'histoire du Cercle. Feue Mme Édith VaryMéthot, sa fondatrice, était représentée par sa fille, Mme Nicole Méthot, et sa petite-fille, Mme Jocelyne Méthot. Des représentantes du comité régional du CFQ, Mmes Nicole Lemieux et Micheline Rousseau, ont lu un témoignage de la présidente régionale, Mme Huguette Robitaille, et ont remis des certificats de reconnaissance aux anciennes présidentes de même qu'à la présidente actuelle, Mme Jocelyne Blanchet. Une assistance de qualité a fait de cette fête une réussite!

*Ginette Gervais,  
Secrétaire pour le Cercle de fermières  
de Saint-Antoine-de-Tilly*



---

## FABRIQUE DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

### OFFRE D'EMPLOI : GUIDE TOURISTIQUE À L'ÉGLISE DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

La fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly est à la recherche d'un ou d'une étudiante du cégep ou de l'université de 16 ans ou plus et qui est déjà inscrit pour l'année prochaine.

Avoir un intérêt pour l'histoire et le patrimoine de notre église, avoir de la facilité à entrer en contact avec les gens et avoir une certaine facilité à parler l'anglais sont les attentes demandées. Les dates retenues pour cet emploi sont du 23 juin au 3 août, à raison de 30 h/semaine.

D'ici le 1<sup>er</sup> juin, nous attendons votre curriculum vitæ. Vous pouvez venir le porter au bureau de la sacristie de l'église, le lundi et le mercredi. Vous pouvez aussi le poster :  
Fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly  
3880, chemin de Tilly  
Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0  
Ou encore, l'envoyer par courriel : [aubin@videotron.ca](mailto:aubin@videotron.ca)  
Pour information, Clémence Aubin, 418 886-2449

*Clémence Aubin  
Marquillière*

## AMIS DU MARAIS

### NETTOYAGE DES BERGES

Cette année, la corvée du nettoyage des berges aura lieu **le samedi 1<sup>er</sup> juin de 9 h à midi**. Ce jour-là, la marée à Saint-Antoine sera basse à 9 h 40 et elle sera haute à 14 h 30. Cela nous permettra donc de faire un bon nettoyage durant l'avant-midi.

Comme par les années passées, la distance à parcourir sera divisée en 7 secteurs allant de la limite de Sainte-Croix, à l'ouest, jusqu'à la limite de Saint-Nicolas, à l'est. Les bénévoles peuvent se joindre à une équipe en se rendant à l'un des points de rassemblement suivants pour un **départ à 9 h** :

- **au pied de la côte de la place Rousseau (une équipe)**
- **au quai dans les Fonds (une équipe)**
- **au pied de la côte des Phares (une équipe)**
- **en face de l'église (2 équipes)**
- **à l'extrémité est de la municipalité sur la route de la Pointe-Aubin (2 équipes)**

Nous recommandons à tous les bénévoles de porter des bottes et des gants et d'apporter de l'eau. Nous suggérons aux jeunes familles de se rendre au point de rassemblement en face de l'église afin d'être affectées à un secteur un peu plus facile. En cas de forte pluie, nous serons forcés d'annuler l'activité.

Vers midi, un lunch sera offert aux bénévoles au parc municipal dans les Fonds et des prix de présence seront tirés pour les adultes et pour les enfants.

Au plaisir de tous vous revoir le samedi 1<sup>er</sup> juin!

*Pierre Marchildon  
Président*

---

## MESSAGE DES ÉLÈVES DE 6<sup>E</sup> ANNÉE

### RECHERCHE DE BOUCHONS DE LIÈGE

Nous sommes les élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école La Clé d'or. Nous avons une mini-entreprise de babillards faits en bouchons de liège, de plastique et de mousse.

Nous cherchons des bouchons de liège afin de continuer notre entreprise de babillards. Nous créons nos babillards nous-mêmes pour pouvoir financer notre voyage de fin d'année à Surrey, en Colombie-Britannique.

Merci à l'avance!

*Les élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école La Clé d'or*

## ACTIVITÉ RECONNAISSANCE DU BÉNÉVOLAT DE LOTBINIÈRE

Le 24 avril dernier, l'Activité de reconnaissance du bénévolat de Lotbinière honorait, dans le cadre de sa 20<sup>e</sup> édition, plus d'une centaine de bénévoles œuvrant dans la MRC de Lotbinière. De ce nombre, plusieurs étaient originaires de Saint-Antoine-de-Tilly.

Nom du bénévole	Présenté par...	Honoré dans la catégorie...
Monic Pichette	Regroupement des jeunes de Lotbinière	Organismes desservant la MRC de Lotbinière
Colombe Bergeron	Viactive/Plein-air	Bénévolat auprès des aînés
Clémence Aubin	Club FADOQ de Saint-Antoine-de-Tilly	Bénévolat auprès des aînés
Sarah Laflamme	École La Clé d'Or de Saint-Antoine-de-Tilly	Jeunes bénévoles
Ronald Belzile	Chevaliers de Colomb	Clubs sociaux
Paul-Yvon Dumais	Club Lion de Saint-Apollinaire	Clubs sociaux
Reine BourassaetHugues Lansac	Bibliothèque La Corne de brume	Groupes et services municipaux
Marie-Josée Lacoste	École La Clé d'Or de Saint-Antoine-de-Tilly	Groupes et services municipaux

Chaque bénévole a été pris en photo avec son certificat honorifique.

### ÉQUIPE PASTORALE

#### RENCONTRE DES PROCHES COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES

Le mardi 30 avril dernier avait lieu au complexe des Seigneuries une rencontre fraternelle des bénévoles œuvrant dans les différents comités (liturgie, assemblée de fabrique, ÉAL, catéchèse, etc.) de nos paroisses. Près de 80 personnes se sont déplacées pour cette soirée animée par Martyne Rioux, animatrice diocésaine, qui nous a parlé des nouveaux défis à relever : décroissance du nombre de prêtres, baisse des revenus, diminution du personnel, etc., auxquels nous voulons faire face en réunissant nos forces de plus en plus. Le statu quo n'est plus possible, « il faut s'unir pour réussir ». Grâce à un petit jeu de connaissance et à des groupes de partage, les paroissiens et paroissiennes ont goûté à cette belle fraternité qui existe déjà dans notre unité pastorale. La volonté de travailler ensemble est ressortie dans toutes ces suggestions des membres réunis en comités ayant les mêmes intérêts.

En voici quelques-unes : les marguilliers se sont déjà entendus pour un déjeuner-causerie en septembre prochain, les comités de liturgie ont suggéré entre autres de se visiter plus souvent, les chorales ont parlé de plus de collaboration pour des fêtes liturgiques et les ÉAL avec les catéchètes ont insisté sur le besoin de dresser un portrait de chaque communauté chrétienne. Comme vous le voyez, les discussions furent très fructueuses et intéressantes. Nos félicitations à Martyne, à l'équipe pastorale et à tous les bénévoles qui ont contribué au succès de ce projet. Nos remerciements à tous les participants et participantes pour leur implication et leur bonne humeur.

### *Trait d'union*

*Bulletin d'informations de la  
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly*

**Prochaine parution :** 13 juin 2013

**Date de tombée des articles :** 6 juin 2013

**Coordination et rédaction :** Lucie Brunet

**Révision des textes :** Isabelle Bouchard

#### **Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly**

3870, chemin de Tilly, C. P. 10

Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0

Téléphone : 418 886-2441

Télécopieur : 418 886-2075

Courriel : [info@saintantoinedetilly.com](mailto:info@saintantoinedetilly.com)

Site Internet : [www.saintantoinedetilly.com](http://www.saintantoinedetilly.com)

Heures de bureau : de 8 h 45 à 11 h 45

et de 13 h à 16 h

du lundi au vendredi